

PAROLES D'ÉLUS



M. Alain Lemarchand,
maire d'Incarville, commune de 1300
habitants située sur la Communauté
d'Agglomération Seine Eure

"Lors de mon élection en tant que Maire d'Incarville en 2008, le conseil municipal a cherché à faire des économies de fonctionnement. L'idée a donc germé de procéder à **l'extinction de l'éclairage public** sur la commune. Un premier sondage a été effectué auprès des administrés qui se sont d'abord montrés plutôt réticents à ce sujet.

Cependant, après un rapide calcul, la Conseillère en Energie Partagée de la Communauté d'agglomération Seine Eure (CASE) a estimé les **économies possibles aux alentours de 9 000 €/an.**

La décision a donc été prise malgré tout et, en 2009, nous avons procédé à **l'extinction de l'éclairage public sur la commune de minuit à 4h du matin.** L'ensemble de nos armoires étant équipées d'horloges astronomiques, nous avons la possibilité de moduler l'éclairage. Ainsi, en semaine, la rue principale reste éclairée toute la nuit et le week-end, nous avons choisi de ne pas éteindre du tout. **Il nous a fallu du courage, mais aujourd'hui nous sommes très satisfaits de cette décision. Outre l'aspect purement économique, la commune est fière de pouvoir dire qu'elle contribue également à la préservation de la faune nocturne.**

M. Christophe Quétel,
maire adjoint
de la commune d'Irreville,
commune de 450 habitants
située sur le Grand Evreux
Agglomération

Irreville est un exemple pour la maîtrise de l'énergie au niveau de son éclairage public et pour avoir obtenu 5 étoiles au concours « Villes et villages étoilés » (organisé par l'ANPCEN) !

Pour en arriver à ce résultat, la commune a engagé un travail important et une longue réflexion sur l'utilisation globale de son éclairage public.

"Nos objectifs sont multiples : offrir un éclairage efficace aux Irrevillais, maîtriser les coûts pour la commune et limiter la pollution lumineuse. Nous avons commencé par optimiser l'éclairage existant en travaillant sur l'orientation des lampadaires et en jouant sur les contrastes. Puis, nous avons remplacé toutes les sources de lumière blanche par des lampes au sodium (jaune).

Enfin, en accord avec nos habitants, nous avons généralisé une coupure entre 22h et 6h30 du matin. Nous n'avons pas subi de mécontentement de la part des habitants de notre commune et cette démarche a même eu une portée pédagogique en montrant l'exemple aux gens et en leur signifiant qu'il est possible de faire des économies d'énergie tout en conservant son confort de vie."

En **5 ans**, nous avons ainsi réduit d'environ **75%** la consommation liée à l'éclairage public et les émissions de gaz à effet de serre et de **55%** la facture énergétique".

Retrouvez l'interview vidéo complète ici : <https://www.youtube.com/watch?v=naag5XXyCj4>

ÉCLAIRER JUSTE, CE QU'IL FAUT, QUAND IL FAUT



Quant à la question de la sécurité, une enquête a posteriori a également démontré que **l'extinction de l'éclairage public ne favorisait pas l'augmentation des infractions.**

En effet celles-ci ont lieu en majorité en journée sur la commune.

En 2011, nous avons également fait réaliser un diagnostic de l'éclairage public avec le soutien du CEP de la CASE, afin de poursuivre l'amélioration de notre patrimoine".

LE SAVIEZ-VOUS ?

37%



C'est la part de l'éclairage public dans la facture d'électricité d'une commune.





Actualité réglementaire : BANNISSEMENT DES LAMPES ÉNERGIVORES

En moyenne, les lampes à vapeur de mercure haute pression, (ballons fluos (BF), représentent près de 30% des sources lumineuses des communes. Ces équipements sont souvent installés dans des luminaires à l'ouïe qui n'orientent pas le flux lumineux vers le sol et génèrent ainsi une forte pollution lumineuse vers le ciel.

Par ailleurs, la Directive Européenne 2005/32/EC, dite EuP, impose un bannissement de l'utilisation des lampes énergivores.

Les principales échéances sont présentées dans ce tableau :

13/04/2015

- Disparition des lampes à vapeur de mercure (ou «ballon fluo»)
- Disparition des SHP de substitution aux lampes à vapeur de mercure

13/04/2017

- Disparition des lampes fluocompactes 2 broches (lampes à starter intégré)
- Disparition des lampes IM \leq 405W les moins performantes
- Disparition des ballasts pour fluo ferromagnétiques
- Disparition des ballasts pour lampes à décharge les moins performants

Il faudra remplacer les lampes énergivores par des lampes **lampes SHP** (Sodium Haute Pression) ou Iodures métalliques qui, à utilisation et durée de vie égale, consomment deux fois moins d'énergie que les lampes à mercure et éclairent plus efficacement. Les économies réalisées en utilisant des lampes à sodium et les subventions (Certificats d'Economie d'Énergie) permettent de rentabiliser sur le long terme l'investissement nécessaire.

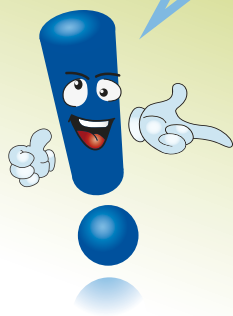
Certificats d'Économie d'énergie (CEE)

Le dispositif de CEE repose sur un principe simple : les pouvoirs publics imposent aux vendeurs d'énergie et aux distributeurs de carburant, appelés obligés, de réaliser une certaine quantité d'économie d'énergie soit sur leur propre patrimoine, soit sur le patrimoine des autres. Depuis janvier 2015, de nouvelles actions sur l'éclairage permettent de bénéficier de primes CEE. Si vous souhaitez installer des lampes fluocompactes de classe A ou des Leds, installer un système de gradation, ou des horloges astronomiques, n'hésitez pas, contactez votre CEP qui vous orientera vers la meilleure solution !

Par exemple, installer une horloge astronomique permet de bénéficier d'une prime d'environ **50 €**.

Le dispositif du Conseil en Énergie Partagé (CEP) propose aux communes de moins de 10 000 habitants de **mutualiser les compétences d'un technicien spécialisé en maîtrise de l'énergie afin de les aider à réduire leurs consommations énergétiques tout en faisant des économies**. Il est mis en place et piloté par l'ADEME. **Contactez-le !**

Parlons-en !



VOTRE CONSEILLER

Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime



Hadrien BABHA
02 77 23 20 70



cep@agglodieppe-maritime.com

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie